

L'an deux mil quinze, le deux novembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 22 octobre 2015

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie		X	
GABILLARD Arnaud	Donne procuration à Jacques SABIN	X	
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie			

Mme Cécile FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Loi NOTRe
- Projet du schéma départemental de coopération intercommunale
- Collecte des déchets
- Mise en non-valeur d'une dette de cantine
- Validation de recettes procurées par la vente de mobilier
- Questions diverses

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 5 octobre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2 – LOI NOTRe

Monsieur le Maire présente la loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) qui renforce les compétences des communautés de commune et fixe à 15 000 habitants le seuil démographique pour les EPCI à fiscalité propre (pour le département de la Mayenne le seuil est de 8 615 h) :

- Aménagement de l'espace (SCOT, PLU) avant le 27 mars 2017
- Développement économique dont le tourisme
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau
- Assainissement collectif et non collectif (1<sup>er</sup> janvier 2020).

## 3 – PROJET DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente le schéma départemental de la coopération intercommunale de la Mayenne (SDCI) et les propositions de scénarios de M. le préfet de la Mayenne.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'en prendre connaissance afin de délibérer sur le choix de scénario pour la prochaine réunion de conseil municipal de décembre.

## 4 – COLLECTE DES DÉCHETS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de réfléchir à la suppression de la collecte des ordures ménagères en porte à porte, à la mise en place de nouveaux point de collecte et sur les modalités de communication aux habitants.

## 5 – EFFACEMENT D'UNE DETTE DE CANTINE

*DCM N° 2015-065*

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu de la trésorerie une décision du juge du tribunal d'instance de Laval pour l'effacement partiel d'une dette de cantine de 2013 d'un montant de 266.31 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à l'effacement de la somme de 266.31 €.
- **Autorise** à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 6 – VALIDATION DES RECETTES PROCURÉES PAR LA VENTE DE DIVERS MATÉRIAUX ET MOBILIERS

*DCM N° 2015-066*

Monsieur le Maire donne connaissance de la vente de divers matériels et mobiliers :

- Un port manteau pour 10 €
- Des aspirateurs pour 20
- Des clic-clac pour .....
- Des armoires pour 50 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à encaisser ces sommes.

**7 – TARIFS LOCATIONS ESPACE CORAIL – AJOUT DE TARIF**

**DCM N° 2015-067**

Monsieur BUCHOT présente les propositions de tarifs complémentaires pour la location de l’Espace Corail, validées par la commission :

SALLE ENTIERE	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Particuliers Professionnels	Associations	Particuliers - Associations Professionnels - entreprises etc...
<b>1 jour</b> De 8h au lendemain 6h	550 €	350 €	670 €
<b>2 jours</b> De 8h au surlendemain 6h	880 €	600 €	1130 €
Salle entière <u>Sans la cuisine</u>	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Particuliers Professionnels	Associations	Particuliers Associations Professionnels - entreprises etc
<b>1 jour</b> De 8h au lendemain 6h	350 €	200 €	470 €
<b>1 soirée théâtre</b>		<b>200 €</b>	
<b>2 jours</b> de 8h au surlendemain 6h	580 €	300 €	730 €
<b>2 soirées consécutives théâtre</b>		<b>300 €</b>	
<b>Association musicale de la COMCOM</b>			
<b>1 jour - Location lucrative</b>			<b>470 €</b>
<b>1 jour - Location NON lucrative</b>		<b>200 €</b>	
<b>CAS PARTICULIER De 8h à 18h Hors week-end et jours fériés</b>	245 €		
<b>CAS PARTICULIER ½ journée (4h) Hors week-end et jours fériés</b>	100 €		
Prise en charge la veille dès 17h00		50 €	
Prise en charge la veille dès 14h00		100 €	
Prise en charge la veille dès 8h00		200 €	
Ajout d’1/2 journée supplémentaire		100 €	

Prestations	Montant
Ménage Ensemble des locaux - hors cuisine	150 € TTC
Ménage Cuisine seule	100 € TTC
Vitrierie	165 € TTC
Mise en place tables et chaises	130 € TTC

Majoration de 20 % pour la nuit de St Sylvestre  
 Pas de gratuité pour les associations – sauf pour la fête de Noël des écoles  
 Acompte de 50 % à la réservation de la salle

Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité **VALIDE** les tarifs ci-dessus, à compter du 2 novembre 2015.